



CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À RABAT

Liberté
Égalité
Fraternité

NOTE AUX FAMILLES

DEUXIEME CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES

Les formulaires de demande de bourses, pour l'année 2020-2021, peuvent être retirés dès à présent au **Consulat Général de France à Rabat** ou au **Secrétariat des Etablissements Scolaires**.

Seules les demandes des nouveaux arrivants, des recours ou des familles impactées professionnellement par la crise sanitaire pourront être étudiées au **2^{ème} conseil** consulaire. Les élèves devront être de nationalité française et inscrits au registre des français.

Les dossiers complets ou incomplets doivent être retournés au Service Social durant l'été avant : **le 16 septembre 2020, date limite.** Sur RDV (0537 67 88 05)

Aucune demande déposée **après le 16 septembre** ne sera prise en considération au titre du **2^{ème} conseil** consulaire.